



Die Organisationen von Menschen mit Behinderung  
Les organisations de personnes avec handicap  
Le organizzazioni di persone con andicap

Communiqué de presse du 29 septembre 2016

«Prévoyance vieillesse 2020» :

## Effet de cascade sur l'assurance invalidité

**La majorité bourgeoise de la Chambre du peuple a imposé presque toutes ses exigences dans en réformant la prévoyance vieillesse. AGILE.CH est indignée par certaines baisses de prestations qui se répercuteront durement sur l'AI et les bénéficiaires de rentes.**

Telle que décidée par le Conseil national, la réforme engendrera une augmentation des charges de l'AI. AGILE.CH demande donc des mesures de compensation dans les domaines suivants :

- **Compensation de la baisse du taux de conversion, aussi pour les rentiers AI**, car si elle a pour effet de diminuer de 12% les rentes de vieillesse, cette mesure induit également un manque à gagner pour les bénéficiaires de rentes AI. Si cette perte n'est pas compensée dans le 2<sup>e</sup> pilier, elle aura inévitablement pour effet d'augmenter les prestations complémentaires.
- **Compensation des charges supplémentaires de l'AI suite à l'élévation de l'âge de la retraite des femmes** : AGILE ne s'oppose pas à une telle élévation, mais signale qu'elle aura des répercussions sur les dépenses de l'AI, et sans compensation.

**Pas de mécanisme d'intervention relevant automatiquement l'âge de la retraite** : ce dispositif ne tient pas compte de la réalité des travailleuses et travailleurs âgés, pour qui il est un affront. Aujourd'hui déjà, une personne sexagénaire touchée dans sa santé a mille difficultés de trouver un emploi. Si l'âge de référence est relevé à 67 ans, ces personnes passeront obligatoirement par la case AI. En plus du fait d'être antidémocratique, cette mesure aurait donc pour conséquence une augmentation des charges de l'AI et à nouveau, sans compensation aucune.

D'après AGILE.CH, les parlementaires n'ont pas eu conscience du poids de leurs décisions sur les bénéficiaires de rentes AI. Sinon comment auraient-ils volontairement créé une inégalité de traitement entre rentiers AI et AVS, portant ainsi atteinte à l'unité du premier pilier ?

**Contact:** Ursula Schaffner, responsable politique sociale et de représentation des intérêts  
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap  
Tél. portable: 077 420 62 93 – courriel: [ursula.schaffner@agile.ch](mailto:ursula.schaffner@agile.ch)

**AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap** s'engage depuis 1951 pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes handicapées. La faîtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale en faveur des personnes handicapées. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de personnes handicapées, ainsi que leurs proches.